

INTERREG IVC Mini-Programme



European networks, experience and recommendations
helping **cities** and **citizens** to become **Energy Efficient**

2nd Appel à projets **Dossier de consultation**

Version 5 November 2010

1 Contexte

La question du climat et de l'énergie en Europe est considéré comme la clé d'une Europe performante et à faible émission de carbone. Les trois objectifs généraux généralement connus sous le nom des objectifs «des 3 fois 20»: une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 (par rapport aux niveaux de 1990) ; une augmentation de 20% de la part des énergies renouvelables, et une réduction de 20% en la consommation d'énergie.

EnercitEE cherche à mettre en œuvre les objectifs de l'UE sur l'efficacité énergétique. Le projet effectué dans le cadre du programme européen INTERREG IVC, s'appuie sur les expériences et les réseaux existants d'un précédent projet "energy'regio »

EnercitEE permettra d'identifier, d'analyser et de transférer les bonnes pratiques, de favoriser l'échange d'expériences et de procéder à la mise en œuvre d'action pilote pour améliorer le niveau de performance énergétique des collectivités locales et leurs citoyens. De plus, ces bonnes pratiques devront être transmises afin d'aider les autorités locales et de leurs citoyens à améliorer leur performance énergétique.

Des guides d'orientations pratiques et des recommandations seront produites dans EnercitEE et aideront les régions européennes à améliorer leurs performances et leurs politiques énergétiques. Cet appel à candidature de sous-projets pour les citoyens et autorités locales suit la logique du projet EnercitEE. Les solutions pratiques pour les citoyens (des services-conseils, des mesures incitatives, des concours, des réseaux de consommateurs) seront soutenues politiquement par des solutions concernant les collectivités locales et l'adoption de bonnes pratiques recommandées (financement, formation, réduction de la consommation d'énergie).

2 Calendrier de l'appel à projets

Le 2nd appel à proposition pour les sous-projets EnercitEE est **ouvert du 15 novembre 2010 au 4 mars 2011 inclus** (date d'envoi de l'email et cachet de la poste faisant foi).

3 Durée des sous-projets

Les sous-projets sélectionnés ont une durée maximum de deux ans. Les coûts liés au projet seront éligibles à partir de l'approbation de ces sous-projets par le Comité de pilotage du Mini-programme EnercitEE (Avril 2010).

La période d'éligibilité des dépenses liées au montage du projet est décrite au point 11.

4 Priorité thématiques des sous-projets EnercitEE

Les sous-projets devront améliorer la performance énergétique des citoyens, des ménages ainsi que des autorités locales et les politiques locales pour l'efficacité énergétique.

Par conséquent EnercitEE mettra l'accent sur deux groupes cibles au niveau local:

- a) les **citoyens**, en tant que groupe clé de la consommation d'énergie et
- b) les **collectivités locales**, en tant qu'organes de décision et en tant qu'institutions.

Les 12 priorités d'EnercitEE ciblent ces 2 groupes.

SP 1- 6 Citoyens et performance énergétique				
	Priorités thématiques (titres complets)		Domaines cibles – Actions clés	Régions intéressées*
approuvé	SP 1	Stratégies de transfert des connaissances en EE (conseils en énergie et réseaux locaux)	Approuvé lors du 1er Appel à Projets	
2nd call	SP 2	Politiques de sensibilisation (concours sur l'EE et jeux)	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques de sensibilisation à l'EE • Encourager les politiques d'EE locales par les projets de concours sur l'EE (ex: écoles, locataires..) • Label « EnercitEE » ou autres labels • Régions ou communes durables 	Saxe Smaland (Kalmar and Kronoberg)/ Blekinge Haute-Savoie Crete Basse Silesie
approuvé	SP 3	Stratégie de réseaux de consommateurs performants	Approuvé lors du 1er Appel à Projets	
2nd call	SP 4	Promotion & échanges de bonnes pratiques des citoyens en matière d'EE	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples de bonnes pratiques des consommateurs • Focus sur les salons de l'énergie (visite et voyage d'études) & exemples de BP pour différents groupes • Outils de communication 	Smaland (Kalmar and Kronoberg)/ Blekinge Haute-Savoie Crete Basse Silésie Emilia Romagna
2nd call	SP 5	Échanges de mesures et programmes incitatifs pour les citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation sur les bonnes pratiques de directives locales/régionales (gestion de l'énergie et incitation) • Fondation civile ou communautaire • Promotion des exemples de bonne pratique et utilisation dans les politiques 	Saxe Smaland (Kalmar and Kronoberg)/ Blekinge Haute-Savoie Crete Basse Silesie Emilia-Romagna
approved	SP 6	Stratégies et plans d'action pour la mobilité douce et le transport durable	Approuvé lors du 1er Appel à Projets	

* Il est recommandé que les partenariats candidats à l'une des priorités mentionnés soient en lien avec l'intérêt régional indiqué. La liste des régions intéressées aux priorités des sous-projets est basée sur la contribution potentielle du projet au développement régional des politiques EE et à la valeur ajoutée locale. Cependant les structures intéressées dont la région ne figure pas dans la colonne spécifique peuvent candidater. Pour cela, merci de bien vouloir contacter votre Manager Régional pour plus d'information (liste des contacts en fin de document)

SP 7-12 Collectivités performantes				
Priorités thématiques	Priorités thématiques (titres complets)		Potential thematic areas	Régions intéressées*
2 nd call	SP 7	Instruments de formation à l'EE et échanges de connaissance pour les agents des collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> Coopération avec des centres de formation et cours online ou classe sur l'EE pour les agents de collectivité dialogue énergie des collectivités et mise en oeuvre de politique de soutien Outils de formation Formation de certains groupes communautaires sur l'EE 	Saxe Smaland (Kalmar and Kronoberg)/ Blekinge Haute-Savoie Basse Silesie Emilia-Romagna
2 nd call	SP 8	Les instruments financiers comme politiques pour les collectivités	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser et développer l'utilisation des instruments financiers Fonds renouvelables (incl. EU, BEI) Contrat de performance et économie d'énergie dans le secteur public, campagne d'info et soutien et échange d'expériences Favoriser le découplage 	Saxe Smaland (Kalmar and Kronoberg)/ Blekinge Crète Basse Silesie Emilia-Romagna
approuvé	SP 9	Stratégies d'amélioration de la consommation énergétique des bâtiments publics	Approuvé lors du 1er Appel à Projets	
approuvé	SP 10	Politiques climatiques locales (atténuation et d'adaptation) échange entre le personnel des collectivités locales	Approuvé lors du 1er Appel à Projets	
approuvé	SP 11	Améliorations des politiques Energie locales – échange de pratique au sein de collectivités locales	Approuvé lors du 1er Appel à Projets	
2 nd call	SP 12	Nouveaux instruments de planification énergétique locale et de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les systèmes de gestion de la qualité comme soutien aux politiques locales Stratégies pour la mise en place d'une régulation du contrôle qualité des bâtiments Evaluation des instruments politiques nouveaux et existants 	Saxe Smaland (Kalmar and Kronoberg)/ Blekinge Haute-Savoie Crete Lower Silesia Emilia-Romagna

La description des sujets des sous-projets et des participants potentiels sont détaillés dans le document de stratégie téléchargeable sur le site Web de www.enercitee.eu.

5 Sub-project priorities in the 2nd call for proposals

Le Comité de pilotage EnercitEE s'est entendu sur les priorités thématiques du 2nd appel à proposition (pour un maximum de 6 sous-projets):

- Citoyen performants:

- SP 2 Politiques de sensibilisation (concours sur l'EE et jeux)
- SP 4 Promotion & échanges de bonnes pratiques des citoyens en matière d'EE
- SP 5 Échanges de mesures et programmes incitatifs pour les citoyens

- Collectivités locales performantes

- SP 7 Echanges sur les outils de formation à l'EE pour les agents de collectivités
- SP 8 Instruments financiers et politiques des collectivités
- SP 12 Nouveaux instruments de planification énergétique locale et de mise en œuvre

6 Reporting et contrôles

La mise en œuvre de sous-projet est divisé en périodes de déclaration (ou reporting) de six mois, allant de Janvier à Juin et de Juillet à Décembre

Au niveau du sous-projet, deux rapports différents doivent être rendus:

- Le Rapport financier et technique de chaque Participant (certifié par un contrôleur indépendant) et
- le Rapport financier et technique global du sous-projet (non certifié).

Ces rapports semestriels établis comprennent toutes les activités et les informations financières relatives à la mise en oeuvre du sous-projet.

Les délais et les informations sur les rapports et le contrôle sont précisés dans le manuel EnercitEE à l'article 3.

Avant d'être soumis aux gestionnaires régionaux, le rapport des participants aux sous-projets doit être certifié par un contrôleur indépendant, conformément au système de contrôle de premier niveau. Les contrôleurs doivent être indépendants et qualifiés pour effectuer le contrôle des dépenses du projet. Les exigences spécifiques de contrôle des pays sont publiées sur le site internet INTERREG IVC sont obligatoires et fournissent d'autres conditions concernant le choix du contrôleur de premier niveau. Plus d'informations sont disponibles dans le manuel EnercitEE.

Pour la Haute-Savoie, le Regional Partenaire (Conseil Général) a choisi de mettre à disposition des partenaires français son contrôleur de premier niveau pour assurer ce travail de certification.

7 Exigences et pré-requis

L'échange d'expériences est un pré requis fondamental dans tous les sous-projets et devra faire partie de l'approche de chaque sous-projet.

De plus, tous les sous-projets doivent respecter les trois critères fondamentaux INTERREG de transnationalité, d'additionalité et de pertinence. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le manuel section 2.2.3 (page 16).

Les sous-projets doivent être développés conjointement et devront contribuer à la protection du climat et aux politiques d'efficacité énergétique des régions concernés et de l'UE. La mise en œuvre d'actions pilotes est possible si un lien clair avec l'amélioration des politiques et l'échange d'expérience est fourni. Les candidats des sous-projets peuvent communiquer avec les gestionnaires régionaux ou Le bureau du MCPO (voir liste de contacts à la fin de ce document).

Qui peut participer aux sous-projets?

Les acteurs locaux et régionaux peuvent être participants officiels des sous-projets, mais doivent avoir un statut d'organisme public (comme les autorités locales, les associations de comté, etc) ou être de droit public (tels que les agences de l'énergie, les associations de citoyens, etc).

Définition de l'organisme de droit public

Organisme de droit public, conformément à la directive 2004/18/CE, art. 1, signifie que tout organisme:

- a) créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général n'ayant pas un caractère industriel ou commercial;
- b) ayant une personnalité juridique et
- c) – étant financé, pour la majeure partie, par l'État, les collectivités territoriales ou d'autres organismes régis par le droit public;
 - ou étant soumis à un contrôle de gestion par ces organismes;
 - ou ayant un conseil d'administration, de direction ou de surveillance, dont plus de la moitié de ses membres sont nommés par l'Etat, autorités régionales ou locales, ou par d'autres organismes de droit public.

Le secteur privé (entreprises privées, PME ou consultants) n'est pas éligible en tant que sous-participant au projet. Toutefois, le secteur privé peut être sous-traitant/ experts externes si les règles de passation des marchés publics sont respectées. De plus amples informations peuvent être trouvées dans le manuel EnercitEE à l'article 5.3.

La composition du partenariat de sous-projet

Chaque sous-projet doit inclure 3 participants de 3 pays différents minimum (Etas Membres). Les participants doivent être situés dans le territoire représenté par le Partenaire Régional (le Conseil Général 74 en France).

Les sous-projets doivent avoir un « Participant Leader » (appelé LSPP) qui assurera la coordination des partenaires et signera le contrat de subvention du sous-projet avec le Chef de File EnercitEE. En règle générale, le LSPP doit préparer et soumettre le formulaire d'application du sous-projet. La coordination du sous-projet peut être sous-traitée à des experts externes si les règles de passation des marchés publics sont respectées.

8 Forum de recherche de partenaires

Les participants potentiels à des sous-projets qui sont à la recherche d'autres participants-partenaires peuvent utiliser le Forum de recherche de partenaires sur www.enercitee.eu et proposer leur idée de sous-projet, donner leurs coordonnées ou, s'ils n'ont pas d'idée spécifique, parcourir les propositions déposées par d'autres participants potentiels : le forum sera en langue anglaise

9 Fonds disponibles

Le Mini-programme EnercitEE a un budget total de 5,1 millions d'euros, dont 3,9 millions d'euros cofinancés par le FEDER / INTERREG IVC.

EnercitEE a alloué un budget d'environ 2,4 millions d'euros pour les sous-projets qui seront sélectionnés lors de deux appels à propositions ouverts. Le budget global des 6 sous-projets approuvés du 1^{er} Appel est de 1.483.000 EUR.

Ainsi le budget disponible pour le 2nd appel à proposition se monte à environ 950.000 EUR. Le budget recommandé pour chaque sous-projet est compris entre 100.000 270.000 EUR.

Les sous-projets approuvés par le comité de pilotage d'EnercitEE recevront une subvention de 75-100% selon le taux de cofinancement du FEDER pour l'État membre (75-85%) et la part de la région partenaire EnercitEE ou le Participant sous-projet. Dans le cas où la liste des sous-projets évalués positivement dépasse les ressources budgétaires disponibles d'autres critères seront appliqués qui pourront entraîner des modifications de la liste de classement des sous-projets.

12 sous-projets maximum peuvent être programmés au total.

Budget prévisionnel par region pour les 6 priorités du 2 nd call			
2 nd Appel	Saxe 25% co-fin. Par Land de Saxe, 75% co-fin. Par FEDER	€ 229.000	Budget total du 2 nd Appel € 934.786
	Smaland (Kalmar and Kronoberg)/ Blekinge 25% autofinancement du SPP, 75% co-fin. Par FEDER	€ 87.575	
	Haute Savoie 25% co-fin. par Haute-Savoie, 75% co-fin. Par FEDER	€ 166.656	

Crete 15% co-fin. Par Crete, 85% co-fin. Par FEDER	€ 153.500
Lower Silesia 15% co-fin. Par Basse Silésie, 85% co-fin. Par FEDER	€ 167.934
Emilia-Romagna 25% co-fin. par Emilia-Romagna, 75% co-fin. Par FEDER	€ 129.842

10 Coûts éligibles dans les Sous-projets

Les postes de dépenses et les coûts du projet seront éligibles dès l'approbation du Comité de Pilotage du Mini-Programme EnercitEE et ce pendant toute la durée du projet. Les coûts éligibles sont décrits dans le manuel EnercitEE aux points 5.4 et 5.5.

11 Coût de montage des Sous-projets

Les sous projets approuvés par le Comité de pilotage EnercitEE's peuvent recevoir des financements pour leurs dépenses liées à la préparation du sous-projet. Ces coûts doivent être prévus lors de la construction du budget et doivent être déclarés sous le poste « coûts de préparation ». Ces coûts doivent être en lien direct avec le montage du projet et doivent pouvoir être clairement justifiés.

Les activités types de la phase de montage de sous-projet sont les suivantes:

- Développement de l'idée du projet et recherche de partenaire,
- Réunions de préparation avec d'autres participants du futur sous-projet (si besoin)
- Ecriture du formulaire d'application,
- Consultation individuelle avec le partenaire régionale, l'AMO etc..

Les coûts du montage doivent être décrits en détail dans le formulaire d'application et spécifiés dans le budget au moment du dépôt.

Les actions de montage et les coûts relatifs devront avoir lieu et être acquittés entre le 5 novembre 2009 et la date de soumission du sous projet au MPCO. Ces coûts devront être justifiés à la première période via un rapport financier. (Le premier rapport financier des participants au Sous-projet (SPP)). Le coût éligible maximum pour le montage est de **€ 10,000**.

12 Contenu de l'appel à projets

L'appel à projet du 1er „Call“ est disponible sur le site du projet www.enercitee.eu et sur le site du CG74 (www.cg74.fr) et contient les documents suivants :

- Le présent document d'appel à sous-projets
- Le document stratégique
- Le manuel EnercitEE
- Le formulaire d'application

- Le model de lettre de co-financement (seulement si le co financement vient du SPP)
- Le modèle de lettre d'engagement

Le formulaire d'application doit être soumis EN ANGLAIS en version électronique par e-mail à :

enercitee.lfulg@smul.sachsen.de

au plus tard le 4 mars 2011.

De même que la version originale signée, tamponnée (si possible) et datée sera à envoyer pour la même date à l'adresse suivante (tampon de la pose faisant foi):

Saxon State Agency for Environment, Agriculture and Geology
Referat 55 - Mini-Programme Coordination Office EnercitEE
Project coordinator: Anja Barth
Pillnitzer Platz 3
01326 Dresden-Pillnitz
Germany

Il ne doit y avoir aucune différence entre la version électronique et papier du formulaire de candidature. La version originale papier **du dossier de candidature doit comprendre la lettre d'engagement de chaque participant du sous-projet (SPP) et du Participant Leader également.** (Original ou versions scannées/faxées)

En cas d'autofinancement, le SPP devra produire un document le stipulant.

Plus d'informations sur l'appel à projet et les documents requis disponibles sur le site www.enercitee.eu et dans le manuel EnercitEE

13 Selection des sous-projets

Les Sous-projets qui seront financés par le Mini-programme EnercitEE doivent répondre à un ensemble clair de critères de qualité et doivent se conformer aux règles et procédures d'évaluation des sous-projets décrits dans le manuel de mini-programme article 5.5.

La réunion de programmation du Comité de Pilotage pour l'approbation finale des sous-projets est prévue en avril 2011.

Par conséquent, il est recommandé que la date de début du sous-projet ne soit pas antérieure à Mi avril/mai 2011.

14 Contact list

In case of any questions, please contact the coordinator of EnercitEE or your Regional Manager.

Saxe	Sächsisches Landesamt für Umwelt, Landwirtschaft und Geologie (Saxon State Office for Environment, Agriculture and Geology)	Ref. 55 Pillnitzer Platz 3 01326 Dresden Germany	Ms Anja Barth (coordinator) Phone: +49 (0)351 2612 5509 anja.barth@smul.sachsen.de Ms Christina Mante (Reg. Manager) Phone: +49 (0)351 2612 5507 christina.mante@smul.sachsen.de
Smaland (Kalmar and Kronoberg)/ Blekinge	Energikontor Sydost (Energy Agency for Southeast Sweden)	Framtidsvägen 10 A 351 96 Växjö Sweden	Mr Hans Gulliksson (Reg. Manager) Phone: +46 470 72 33 21 hans.gulliksson@energikontorsydost.se Ms Mia Stavert Phone +46 470 72 33 62 or 734 38 91 20 mia.stavert@energikontorsydost.se
Haute-Savoie	Conseil Général de la Haute-Savoie (Haute-Savoie Local Authorities)	Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et du Développement Rural 74041 Annecy France	Mr. Francois Wurtz (Reg. Manager) Phone: +33 (0)4 50 33 51 62 Francois.WURTZ@cg74.fr
Crete	ΠΕΡΙΦΕΡΕΙΑ ΚΡΗΤΗΣ (Region of Crete)	Kountourioti Square 71202 Heraklion, Crete Greece	Mr Nikolaos Zografakis (Reg. Manager) Phone: +30 2810 224 854 Enrg_bur@crete-region.gr
Lower Silesia	Urząd Marszałkowski Województwa Dolnośląskiego (Marshal Office of Lower Silesia)	Wybrzeże J. Słowackiego 12-14 50-411 Wrocław Poland	Mr Arkadiusz Suliga (Reg. Manager) Phone: +48 71 770 4168 arkadiusz.suliga@umwd.pl
Emilia-Romagna	Regione Emilia-Romagna - Assessorato Attività Produttive - Servizio Politiche Energetiche (Emilia-Romagna Region - Council for Productive Activities - Energy Policy Dep.)	Viale Aldo Moro 44 40127 Bologna Italy	ASTER Mr Stefano Valentini (Reg. Manager) Phone: +39 051 639 8124 enercitee@aster.it